

Information pour les adhérents de l' ANCEF

→ Vous venez de souscrire une assurance "PASSEPORT MONTAGNE"

→ Vous bénéficiez d'une assurance.

Contrat Mutuelle du Mans Assurances n° 102.247.444

Version 2024-2025

POUR QUI ?

Carte individuelle ⇒ vous-même

Carte famille ⇒ vous-même et votre famille (conjoint concubin, enfants de moins de 16 ans au jour de la souscription)

POUR QUELLES ACTIVITES ?

Les activités de sports et de loisirs organisées par l'ANCEF ou que vous pratiquez individuellement ou en famille (y compris si vous participez à une course populaire)

QUAND ETES-VOUS GARANTI ?

Pendant la période de validité de votre carte

OU ETES-VOUS GARANTI ?

- En France
- Dans le monde entier, pour des séjours temporaires.

Les résidents étrangers sont couverts uniquement lors de leur séjour en France.

QUELLES SONT LES GARANTIES DU PASSEPORT MONTAGNE ?

1 – Assurance Protection de la personne : Cette assurance garantit le paiement Des frais de recherche, d'évacuation et de transport, y compris, si vous ne disposez pas d'une garantie « assistance rapatriement » des frais exposés pour le retour au domicile ou à l'établissement de soins le plus proche (sur prescription médicale)

ATTENTION : ceci n'est pas une prestation d'assistance médicale ni d'organisation de votre retour.

2 – Assurance des frais engagés hors séjours

L'assurance prend en charge les frais suivants non consommés (suite à accident garanti) :

- Forfait de remontées mécaniques ou d'accès aux pistes,
- Cours (de ski ou autres)
- La location de matériel nécessaire à l'activité (ski, VTT, etc...)

3 – Assurance Responsabilité Civile :

Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile si vous causez des dommages corporels ou matériels à autrui dans le cadre des activités assurées.

4 – Protection juridique

Cette assurance garantit :

- Le recours contre l'auteur responsable de vos dommages
- Votre défense devant les tribunaux

QUELLES SONT LES PRINCIPALES EXCLUSIONS ?

La pratique des activités suivantes :

- . Sports aériens
- . Voile (pour les embarcations de plus de 5 mètres)
- . Bateaux à moteur
- . Sports mécaniques
- . Concours et courses hippiques
- . Activités exercées à titre professionnel
- . Saut au tremplin, saut à l'élastique
- . Bobsleigh, Skeleton
- . Hockey sur glace
- . Plongée à plus de 5 mètres
- . Chasse
- . Utilisation d'une arme à feu (sauf biathlon avec carabine à air comprimé)
- . Snow kite, Kite surf, Slackline, Trottinette électrique

Tableau des garanties. Version 2024-2025

Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre
1) Assurance protection de la personne assurée . frais de recherche) . frais de secours et d'évacuation) . frais de transport et de retour au domicile ou établissement de soins)	15 000 €
2) Assurance des frais engagés hors séjours (franchise de 1 jour)	500 €
3) Assurance Responsabilité civile Dommages corporels et immatériels consécutifs : . Par intoxication alimentaire 1 500 000 € (1) . Autres dommages corporels 8 000 000 € (2) limités en cas de faute inexcusable à 3 500 000 € (1)(2) Dommages matériels et immatériels consécutifs : . Par incendie, explosion, dégâts des eaux 1 000 000 € . Autres dommages matériels 1 000 000 € Dommages par pollution accidentelle 200 000 €	
4) Assurance Protection juridique Recours et défense pénale	30 000 €

- 1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance
- 2) Ce montant n'est pas indexé. Il constitue également un maximum tous dommages confondus pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre.

Ce texte ne constitue qu'un résumé des garanties
vous pouvez consulter le texte du contrat d'assurance sur le site
internet de l'ANCEF www.passeportmontagne.com

QUE FAIRE EN CAS D ' ACCIDENT ?

⇒ Prévenir votre assureur le plus rapidement possible et expédier sous 10 jours (ouvrés) la déclaration selon le modèle ci-dessous à l'adresse :

M.M.A
LXF Assurances
31, rue Henri Barbusse
26000 VALENCE
Tel : 04.28.99.03.10 Mail : sinistres@lxf-assurances.fr

⇒ Si votre responsabilité peut être mise en cause : prévenez également votre assureur de responsabilité civile "vie privée"

DECLARATION D'ACCIDENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ ville : _____ téléphone : _____

Date de naissance _____ Mail : _____

Date et lieu de l'accident : _____

Circonstances de l'accident : _____

Avec un tiers ☐ OUI ☐ NON

Si OUI son nom : _____

Son adresse _____

Passeport Montagne n° _____

Option complémentaire ☐ OUI ☐ NON

Si oui votre n° de Sécurité Sociale : _____

Votre Mutuelle : _____

Fait à : _____

le : _____

Documents à joindre :

Certificat médical précisant la nature des blessures

Copie du Passeport Montagne

La facture des frais de secours

RIB et Copie recto/verso pièce d'identité

Signature : _____